



CONVOCATION
Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MAI 2023 À 20h
(Salle du Conseil en Mairie)

ORDRE DU JOUR :

1 - GESTION DU CHÂTEAU

1. Tarification 2023

Mise en place d'une tarification pour les visites du Château et les ventes de produits.

2. Association Découvrir Saint Montan

a. Proposition d'une convention de mise à disposition d'un bien privé de la Commune à l'association « Découvrir Saint Montan » pour les visites guidées nocturnes du Château de Saint Montan.

b. Proposition d'une convention de partenariat pour les visites de la « Maison Seigneuriale Musée ».

3. Alamarge

Proposition d'une convention de partenariat pour les visites du site San Samonta « À la recherche du sanctuaire perdu ».

2 - ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT-MONTAN

1. « Ancienne Cure »

Proposition d'une convention de mise à disposition à l'Association des Amis de Saint-Montan de « l'Ancienne Cure » sise Rue du Tour, parcelle cadastrée AI345.

2. Maison dite « des Coseigneurs »

Proposition d'un protocole d'accord entre la Commune et l'Association des Amis de Saint-Montan pour la maison dite « des Coseigneurs », parcelles cadastrées AI342 et AI309.

3 - URBANISME

1. Cessions Foncières – Rue du Terral

Cession foncière d'une partie de la voirie sise Rue du Terral d'une superficie de 104 m².

Cession foncière d'une partie de la voirie sise Rue du Terral d'une superficie de 74 m².

2. Parcelles Communales

Proposition d'intégrer dans le domaine public de la Commune les parcelles cadastrées AT487, AT379 et AT504 sises Route de la Plaine du Cours.

4 - SCOLAIRE

1. Convention avec la Mairie de Viviers

Proposition de la convention de forfait définissant les conditions de financement par la Commune de Viviers des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école publique de Saint Montan ainsi que les dépenses de fonctionnement des services périscolaires associés, pour les élèves résidant à Viviers.

2. Interventions musicales en milieu scolaire

Convention avec la Communauté de Communes DRAGA pour les séances de sensibilisation aux pratiques musicales dispensées par un musicien-intervenant pour l'année scolaire 2023/2024 dans les classes primaires des écoles de la Commune.

5 - JURYS D'ASSISES 2024

Tirage au sort de six noms sur la liste électorale pour établir la liste préparatoire des jurés pour l'année 2024.

6 - DIVERS

1. *Personnel Communal*

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet de 32 heures hebdomadaires afin de nommer l'agent en place.

2. *SDE07 - Poste « CIMETIERE » - Renforcement*

La collectivité désigne par une convention le SDE07 comme maître d'ouvrage unique des opérations de mise en œuvre de d'installation d'un génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité, et éventuellement d'éclairage public, relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07.

3. *Communauté de Communes DRAGA*

Suite aux travaux d'amélioration et d'adaptation aux normes de la PMI augmentant la surface des locaux accueillant la Crèche « Les Pitchounets », il est nécessaire de signer un avenant dont l'objet porte sur la définition du nombre de m² mis à disposition et d'ajuster la participation financière de la Communauté de Communes DRAGA.

4. *Fêtes Nocturnes de Grignan*

Autoriser l'encaissement des règlements par chèque des places et le paiement de la facture.

SAINT-MONTAN, le 12 mai 2023

Le Maire,
Christophe MATHON

